



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# TAC et quotas 2026 : un premier bilan

*Un accord a été trouvé à l'issue du Conseil « TAC et quotas 2026 » après deux jours et une nuit de négociations intenses et tendues.*

*Bruxelles, le 13 décembre 2025 - Les négociations s'annonçaient difficiles ; elles l'ont été. Un accord a été acté vers 3h00 du matin au terme du Conseil européen des ministres de la Pêche et de l'Agriculture réuni à Bruxelles.*

Malgré un contexte politique compliqué, la France est parvenue à bâtir un front commun avec l'Espagne et l'Italie, tout en contribuant à d'autres alliances. Au final, les représentants français emmenés par la ministre déléguée à la pêche, Catherine Chabaud, ont eu un rôle certain durant cette rencontre.

**Fait marquant :** Pour la première fois en 40 ans, les "préférences de La Haye", permettant à l'Irlande d'obtenir des quotas plus élevés pour certaines espèces de poissons (maquereaux et gadidés notamment) n'ont pas été approuvées. La Belgique, la France, les Pays-Bas, la Pologne, et l'Allemagne ont bloqué leur application.

**Pas de miracle :** Certaines baisses de quotas préconisées par les scientifiques sont confirmées, d'autres sont moins fortes que prévues.

## Des équilibres à sauvegarder

Pour le maquereau, un quota provisoire français de 2 427 tonnes a été obtenu jusqu'en juin 2026, ne faisant que limiter la baisse vertigineuse annoncée. Pour les gadidés en mer Celtique, c'est également brutal : cabillaud (-70%), églefin (-68%), merlan (-51%). Pour le Golfe de Gascogne, le lieu jaune a vu la diminution initialement préconisée contenue de moitié pour atteindre -13%. A noter toutefois, une hausse modérée pour le bar et significative pour la langoustine. Pour la plupart des autres stocks, la prudence et la stabilité ont globalement su prévaloir.

*« Si les arguments de la profession ont été partiellement entendus, il reste assurément à réformer une méthode de fixation des possibilités de pêche qui est aujourd'hui insoutenable pour la visibilité et la viabilité de nos entreprises »,* réagit Sébastien Le Prince, patron du chalutier Magellan II et représentant les Comités des pêches bretons à Bruxelles.

Alors que ce Conseil des ministres ponctue une longue phase de discussions, qui ont inclus les Pays-Tiers et les membres de l'ICCAT, des mécanismes devront maintenant être étudiés afin de sauvegarder les équilibres économiques et la stabilité des entreprises fragilisées.



# Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) Bretagne

## Au sujet du CRPMEM Bretagne

Établi en 1992 et relevant du Code rural (art.912-1 et suivants), le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne est une organisation professionnelle qui dispose de prérogatives de puissance publique. Son travail s'appuie sur les ressources des comités départementaux des pêches de Bretagne.



**CDPMEM**  
DES CÔTES D'ARMOR  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÈCHES  
MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS



Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

### Ses missions :

- Représenter et promouvoir les intérêts de tous les pêcheurs professionnels bretons, à pied ou embarqués
- Gérer durablement les ressources halieutiques à travers notamment la délivrance de licences (autorisations de pêcher des espèces déterminées, une cinquantaine au total) et l'encadrement des métiers
- Apporter un appui scientifique et technique à la planification maritime et aux politiques de préservation de l'environnement marin

Comptant environ 4 000 professionnels et près de 1 200 navires, la pêche professionnelle en Bretagne a permis en 2023 le débarquement d'environ 70 000 tonnes de produits de la mer (une centaine d'espèces) pour une valeur de 250 M€ (hors algues). S'appuyant sur des circuits de proximité qui participent à la souveraineté alimentaire nationale, cette activité permet de maintenir la cohésion des territoires littoraux à travers une importante filière économique qui va en amont, de la construction, la réparation et l'équipement des navires jusqu'à l'aval, mareyage, transformation, transports et distribution des produits de la mer.

[www.bretagne-peches.org](http://www.bretagne-peches.org)